



## **Bilan triennal de l'animation de la Mission Captage sur le captage Grenelle de Belleray 2013-2016**



Chambre d'Agriculture de la Meuse  
Les Roises – Savonnières dvt Bar  
CS 10229 – 55005 BAR LE DUC CEDEX  
Tél. 03.29.83.30.30 – Fax 03.29.76.29.29

**Mars 2017**

## Préambule

La procédure captages « Grenelle » s'inscrit dans la politique globale du ministère de l'écologie pour la reconquête et la préservation de la qualité de la ressource en eau, conformément à la Directive Cadre sur l'eau (DCE) du 23 octobre 2000. Celle-ci prévoit le recensement des zones de captages d'eau potable à protéger et impose l'atteinte du « bon état » des masses d'eau d'ici 2015 et le respect des normes d'alimentation en eau potable (AEP).

Le captage de Belleray est un captage prioritaire classé Grenelle. Il donne donc lieu à un programme d'actions spécifiques dans un cadre contraint.

L'Agence de l'Eau Rhin-Meuse et la Chambre d'Agriculture de la Meuse se sont engagées dans un dispositif expérimental qui a pour objet de mettre en œuvre, dans un cadre collectif, des actions d'accompagnement des exploitations agricoles qui ont au moins une parcelle dans l'Aire d'Alimentation du Captage (AAC).

Ce dispositif prévoit la mise en œuvre de contrat individuel entre l'exploitation concernée et l'organisme choisi pour le suivi (la Chambre d'Agriculture). Dans ce cadre spécifique, l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse finance ces appuis.

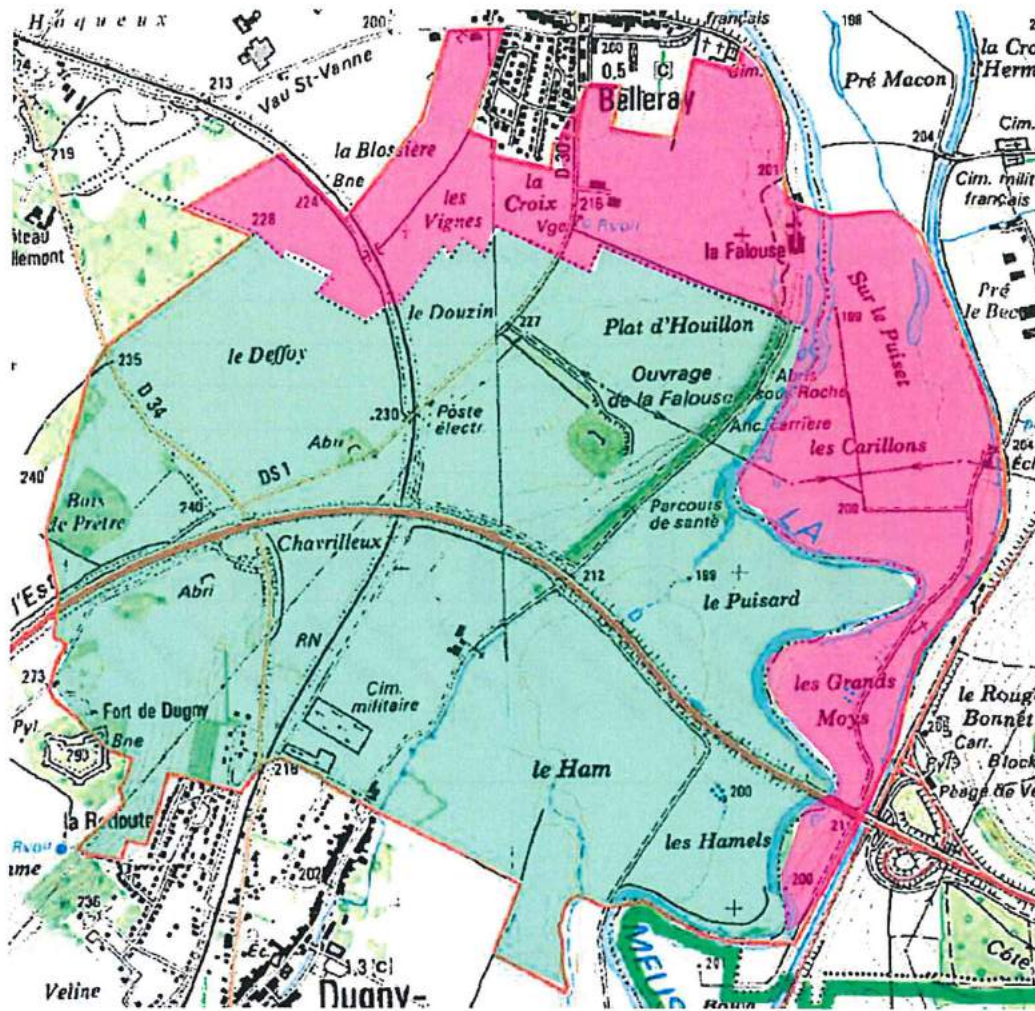
L'objectif est d'obtenir grâce l'accompagnement technique, des résultats concrets et convaincants sur la qualité de l'eau de la source dite « du forage de la Croix ».

La réussite de ce dispositif pilote tient entre autre à l'engagement individuel de chaque exploitant. Pour cela, le technicien référent (Chambre d'Agriculture) doit pouvoir disposer des documents nécessaires à la mise en œuvre de son appui technique et l'agriculteur doit s'engager de manière contractuelle à suivre les conseils adaptés à l'exploitation dans le cadre du plan d'actions qui sera bâti suite au diagnostic de type « Ecophyto ». Ce plan d'action peut entre autres proposer des adaptations techniques de la conduite des cultures (fertilisation, traitements phytosanitaires...), de l'assolement, des leviers agronomiques ou des aménagements des parcelles. Cet appui peut être complété par la mise en œuvre de MAEC.

Ces appuis individuels ainsi que toute action collective, donnent lieu à une évaluation annuelle et triennale qui sera transmise à l'Agence de l'Eau.

Ce document reprend la mise en place de cette opération et les actions engagées de la Mission captage de la Chambre d'Agriculture de la Meuse sur les trois années d'animation.

Animation : Marine DEBOUT  
Appui : Alain BOURZEIX/ Ludovic PURSON  
Technicien conseil : Laure GRAYO  
Responsable : Gilles FRENE  
Rédaction : Marine DEBOUT



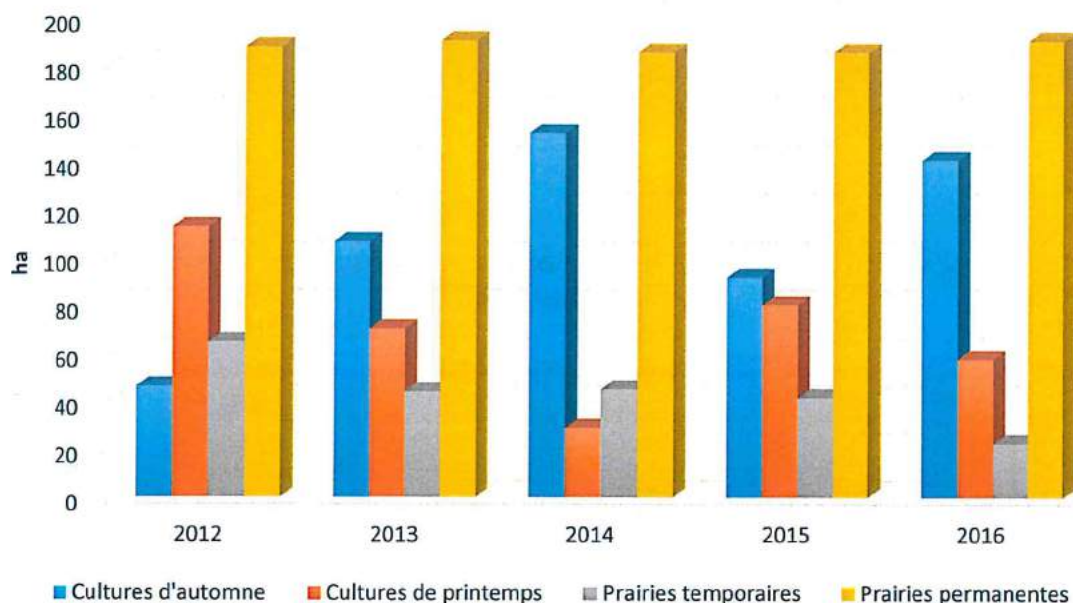
Territoire de Dugny sur Meuse en zone vulnérable depuis 2015



Territoire Belleray, hors zone vulnérable

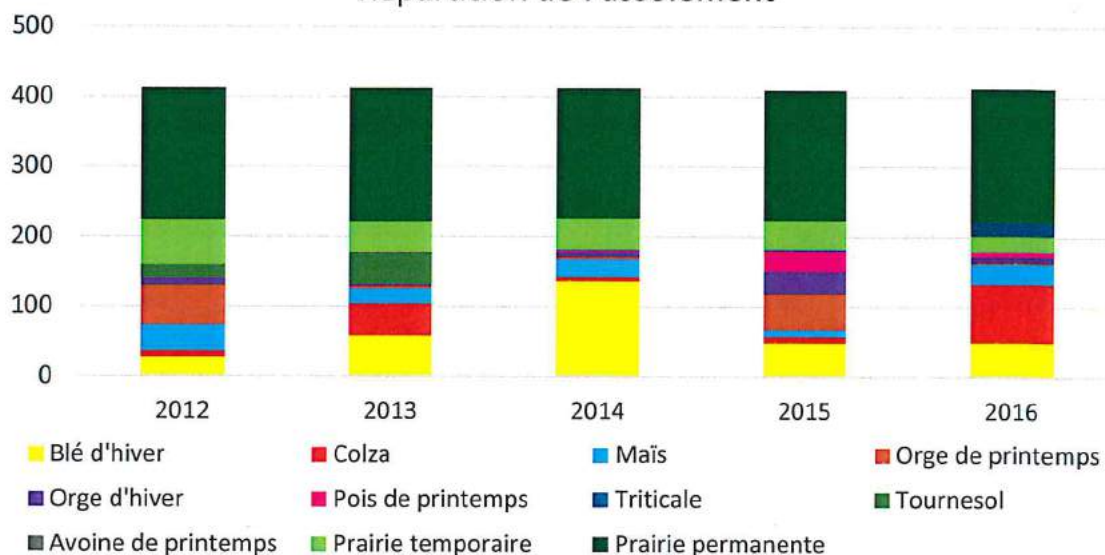
**Délimitation de la zone vulnérable sur l'AAC du captage de Belleray**

## Évolution de l'assolement 2012-2016



D'après le graphique ci-dessus, on remarque que la surface en prairie permanente est relativement stable, elle a eu même tendance à augmenter légèrement au cours de cette dernière campagne. En effet, la majorité des exploitants concernés par des prairies permanentes se sont engagés à maintenir ces surfaces en herbe de manière pérenne. Les surfaces en prairies permanentes sont relativement stables. Quant à la part des surfaces en cultures de printemps et cultures d'hiver, leur répartition est plutôt variable selon les années avec une part de cultures d'hiver souvent plus importante. Sauf en 2012, où les aléas climatiques de l'année (gel) avaient contraint les agriculteurs à implanter des cultures de printemps. En 2016, on observe une sole en colza, beaucoup plus importantes que les autres années (répartition similaires à 2013, et cohérente avec une rotation colza-blé-orge, courante dans cette région)

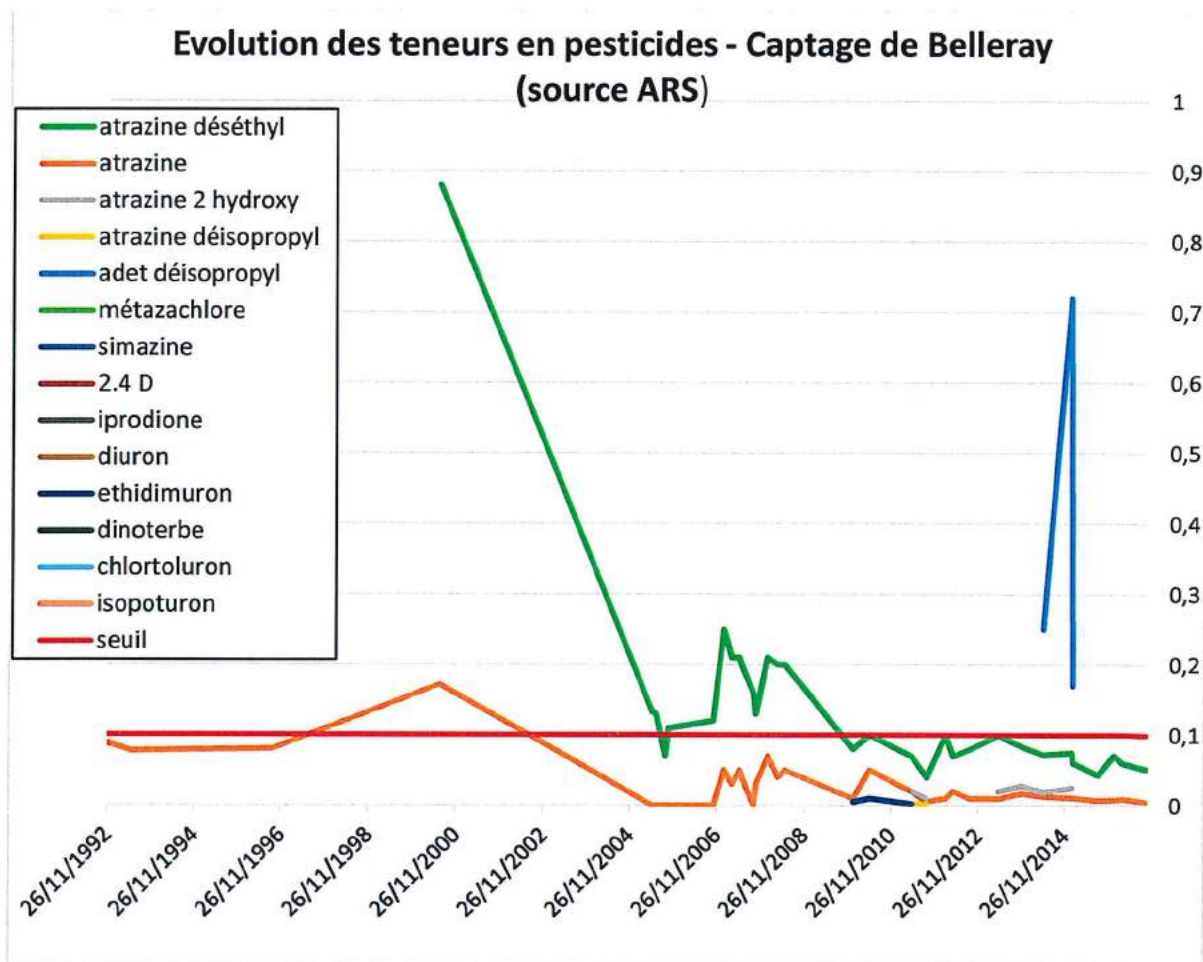
## Répartition de l'assolement



#### d) Les produits phytosanitaires

Plusieurs dépassements de normes sont à constater depuis 1992. Ces dépassements concernent uniquement l'atrazine ou ses dérivées, molécules de désherbage interdites en France depuis 2003. Ces dépassements montrent une sensibilité du milieu aux infiltrations, sans pour autant qu'il soit possible d'influer sur les teneurs en atrazine aujourd'hui. Depuis 2013, on détecte une nouvelle molécule, l'adet- deisopropyl. Il s'agit d'une molécule dérivée de l'atrazine.

En 2016, selon les données de l'Agence de l'eau Rghin-Meuse, il pic de méthazachlore (herbicide colza) aurait été observé à l'automne 2015. En effet, sur la campagne 2015-2016, plus de 83 Ha de colza étaient implantés sur l'aire d'alimentation du captage de Belleray. A l'avenir pour éviter une telle concentration de colza pour une meme campagne, il a été proposé d'effectuer des réunions d'échange / d'ancitipation d'assolement , afin que chacun des agriculteurs concernés par le capatage puisse connaitre l'assolement prévu des autres agriculteurs et aménager sa rotation.



Engagements par action en fonction du nombre d'agriculteurs concernés :



Code	Mesure agricole / action	Engagement	
		Nombre d'engagés	% de concernés
<b>Article 1 : Couverture permanente du sol</b>			
A	Maintien des surfaces en herbe	11/14	79 %
B	Maintien des surfaces boisées	7/11	64 %
C	Limitation des sols nus en période de lessivage	14/18	78 %
<b>Article 2 : Limitation de l'utilisation des produits phytosanitaires et raisonnement des fertilisants azotés</b>			
D	Maintien des surfaces exploitées en bio	2/2	100 %
E-1	Implantation de nouvelles PN	-	-
E-2	Implantation de PT	1/18	6 %
E-3	Utilisation des produits phytosanitaires interdite sur les prairies de l'AAC	8/12	67 %
E-4	Engagement dans une MAE ↘ IFT	-	-
E-5	↘ IFT sans engagement	1/10	10 %
E-6	Conversion à l'agriculture bio	-	-
F	Optimisation du suivi de l'utilisation des produits phytos	9/10	90 %
G-1	Mettre en place du désherbage mécanique ou du désherbinage	4/12	33 %
G-2	Mise en place de parcelles expérimentales cultures associées	2/10	20 %
G-3	Mise en place de parcelles témoins dans le cadre du BSV	-	-
H	Formation à la réduction de l'utilisation des produits phytos	5/10	50 %
I	Mise en place d'OAD	5/15	33%
<b>Article 3: Limitation des risques de contaminations ponctuelles</b>			
J-1	Diagnostics de pollutions ponctuelles par les exploitants	-	-
J-2	Création d'aire de remplissage	-	-
J-3	Formation sur la gestion des vidanges de fonds de cuve	1/10	10 %
K	Interdiction des dépôts de fumier dans le PPR de la DUP	7/8	88 %

L'arrêté préfectoral N° 2012-3031, proposait un programme d'actions dont le but était de reconquérir la qualité de la ressource en eau. Les différentes mesures agricoles étaient des actions à promouvoir volontairement par les exploitants agricoles. Les agriculteurs concernés se sont engagés de manière volontaire depuis 2012-2013 à mettre en œuvre certaines actions.

Il faut souligner que certains points du plan d'actions de l'arrêté étaient inadaptés à la situation des agriculteurs.

## C-Bilan de l'animation

### a) Outils d'aide à la décision : Pesées de colza + N-Tester

Pour la récolte 2016, 11 parcelles étaient implantées en colza sur le périmètre du captage, les pesées de colza ont été réalisées sur ces 11 parcelles. Sur un poids moyen des colzas à 1.6 kg/m<sup>2</sup>, soit des colzas de taille moyenne.

Le calcul de la dose totale se fait ensuite en fonction des objectifs de rendements et du type de sol, et des apports de matière organique reçus à l'automne.

Un bulletin est envoyé ensuite à chaque agriculteur avec un conseil personnalisé à la parcelle.

Au total, sur les 3 années d'animation, 16 pesées de colza ont été réalisées.



### b) Tours de plaine :

Ils sont organisés avec la présence d'un agronome spécialiste des aspects phytosanitaires. Ils permettent d'ajuster les interventions en fonction des observations de terrain.

4 tours de plaine ont été organisés, rassemblant près de 23 agriculteurs dont 7 concernés par le captage.

### c) Journées Techniques

Ce sont des actions à objectif collectif. Les agriculteurs sont invités dans un rayon proche de leur exploitation. Ci-dessous la liste des journées organisées ainsi que le nombre d'agriculteurs concernés par le captage.

- Connaissance des sols : 4 agriculteurs
- Agriculture biologique : 4 agriculteurs (9 présents)
- Outils d'aide à la décision : 1 agriculteur
- Gestion des fonds de cuve et pulvérisation : 8 agriculteurs (9 présents)
- Mesures agro-environnementales : 5 agriculteurs
- Synthèse des essais : 2 agriculteurs
- Desherbage mécanique : 5 agriculteurs (10 présents)

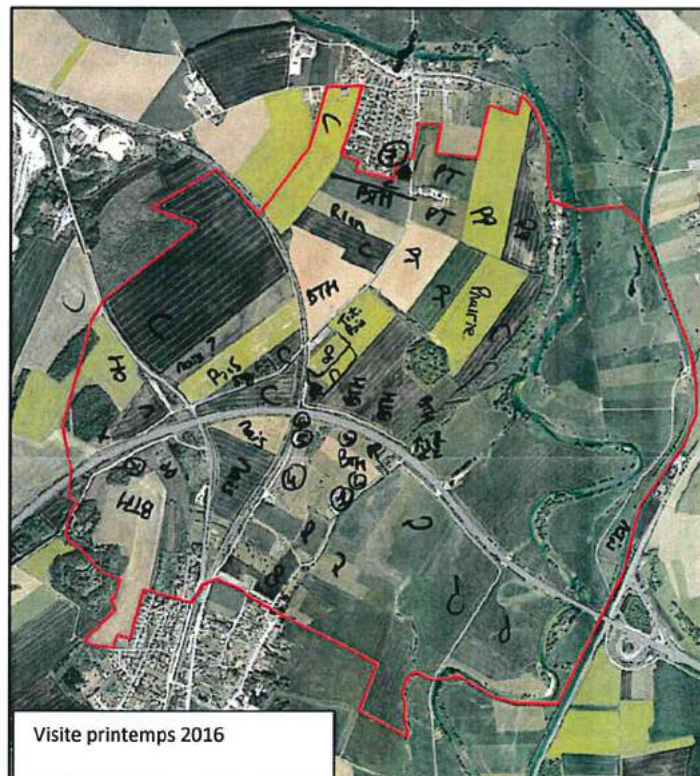
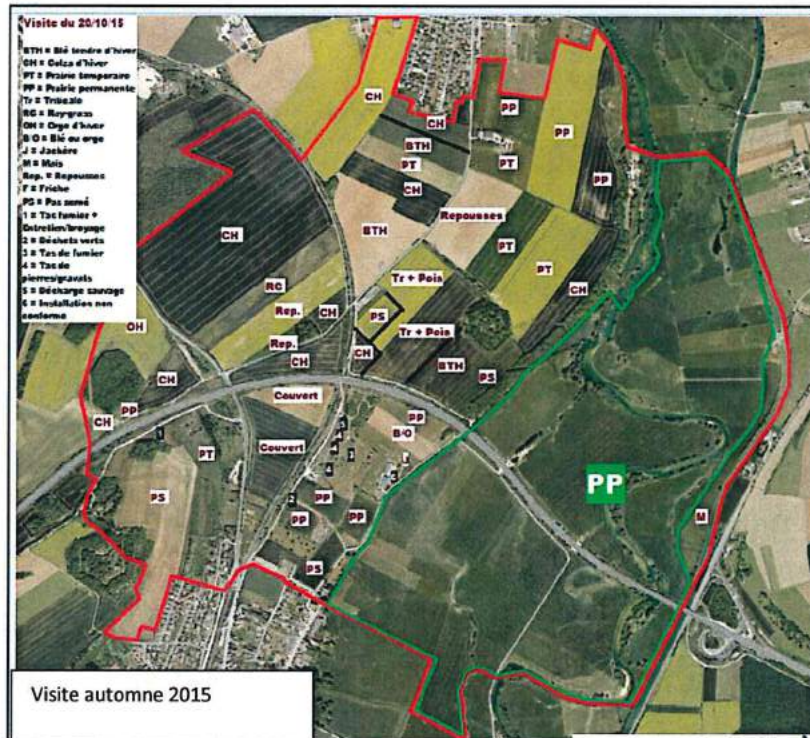
### d) Bulletins techniques

Des bulletins techniques ont été réalisés et envoyés aux exploitants concernés par le captage de Belleray. Les thèmes abordés concernaient : les outils d'aide à la décision, la gestion de l'azote au printemps, les SIE, la réglementation.

Au total, 28 bulletins ont été envoyés aux agriculteurs du captage.

## F) Visite terrain

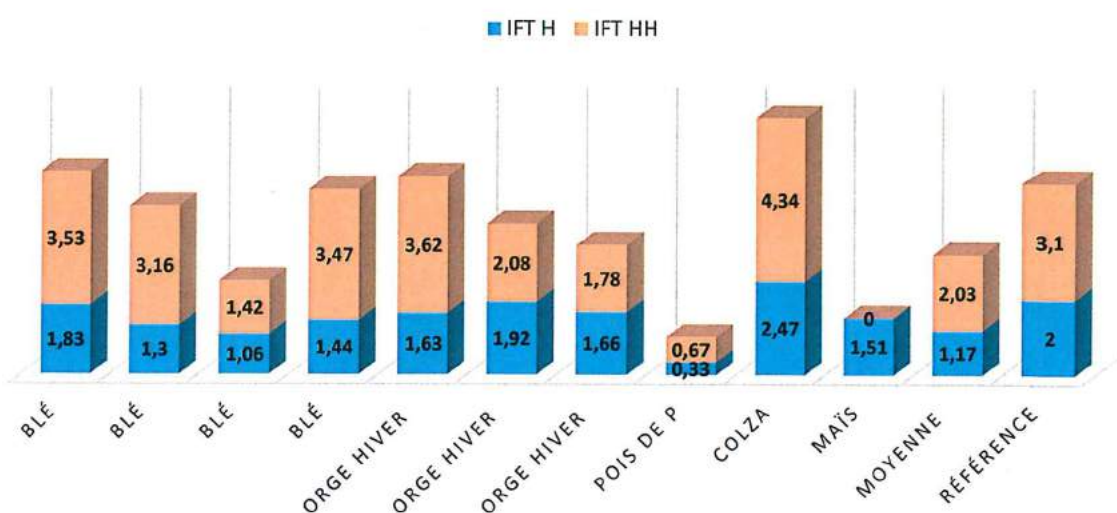
Objectif: cartographier tous les facteurs favorables ou à risque vis-à-vis de la protection de la ressource en eau. Ces visites de l'aire d'alimentation du captage ont lieu deux fois par ans. Elles permettent également de recenser l'assolement en place sur les parcelles du captage.



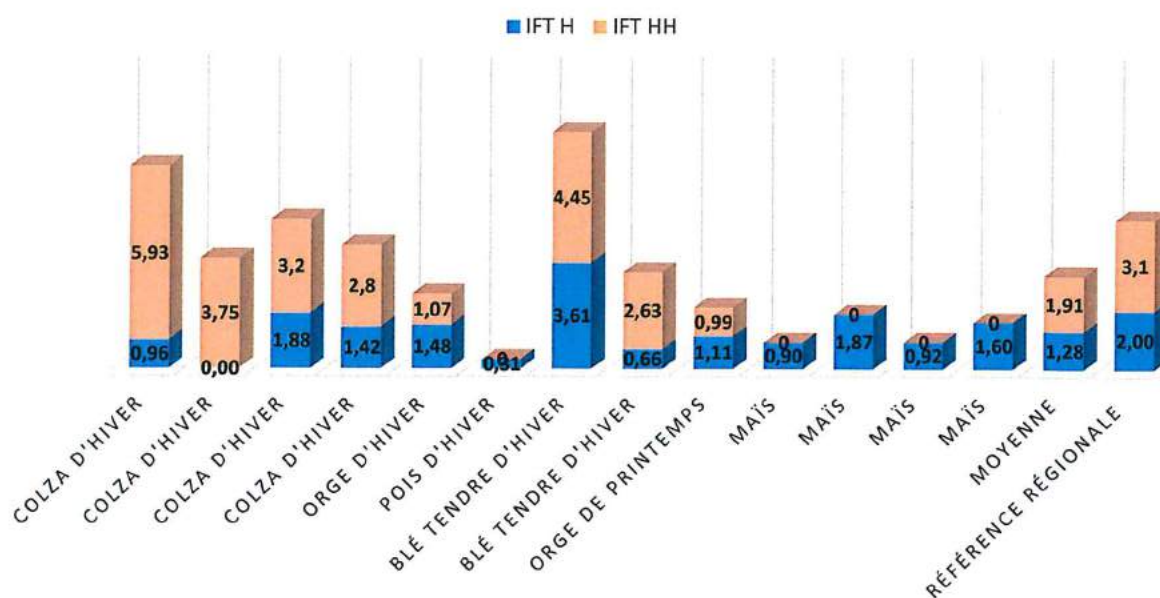


L'IFT H moyen calculé sur les parcelles du captage est de **1.28 en 2016**, contre 1.17 en 2015 et 1.82 en 2014 .L'IFT HH est de **1.91**, contre 2.03 en 2015 et 2.98 pour 2014. Pour rappel les IFT de référence étaient de 2 pour l'IFT H et de 3.1 pour l'IFT HH. Il faut tout de même nuancer ces chiffres, pouvant varier fortement d'un exploitant à un autre, selon les pratiques agricoles ou les cultures en place à l'année n. En effet en 2015 et 2016, on s'aperçoit que les IFT hors herbicide observés sur colza sont relativement élevés, ce qui nuance avec l'IFT Hors Herbicide sur maïs qui sont nuls.

### IFT SUR LES PARCELLES DU CAPTAGE DE BELLERAY CAMPAGNE 2014-2015



### IFT SUR LES PARCELLES DU CAPTAGE DE BELLERAY CAMPAGNE 2015-2016



## Programme d'actions 2016

Action	Période
Rencontres individuelles	Début 2017
Pesées de colza	Janvier 2017
Pesées d'épandeur+ analyses d'effluents	Hiver / sur demande
Bulletins techniques	2017
Etude de conversion/ Journée technique axée bio	2017
Tours de plaine	Printemps et automne 2017
Actions non agricole / FREDON	2017
Tour du captage	Mai et octobre 2017
Journées techniques	2017
Mise en place d'essai OAD	Février 2017

Diverses actions de la mission captage sont prévues pour l'année 2017. A l'automne, les pesées de colza en entrée d'hiver sur les parcelles en colza du captage sont réalisées. Un tour de captage est réalisé deux fois par campagne, à l'automne et au printemps. Il permet de faire l'état des lieux de l'assolement, et de constater les éventuelles pratiques à risques (défrichement, dépôts de fumier, ...).

En hiver, les pesées de colza sortie hiver sont réalisées, permettant au printemps de conseiller les agriculteurs sur les doses d'azote à apporter sur leur colza. Un bilan par parcelle est envoyé systématiquement à tous les agriculteurs concernés par le captage.

Au printemps, l'outil d'Aide à la Décision N tester permettra aux agriculteurs ayant une parcelle de blé sur le captage de bénéficier d'un conseil sur la dose du troisième apport d'azote sur blé. Une visite de terrain et un tour de plaine seront organisés. De plus, une ou plusieurs journées techniques sont prévues, avec des thèmes restant encore à définir. De plus cette année, un essai concernant les outils d'aide à la décision a été mis en place sur une parcelle du captage.

En début d'année 2017, les agriculteurs seront rencontrés pour faire un bilan sur leurs engagements dans les conventions. En effet, à l'issue de ces 3 années d'animation, il a été décidé lors du copil de janvier 2017, de ne pas redéposer d'arrêté préfectoral, listant les mesures agricoles dans lesquelles les agriculteurs peuvent s'engager. Chacun des agriculteurs, pourra se réengager de manière volontaire pour 3 ans, dans les mêmes mesures que celles listées dans le précédent arrêté préfectoral.

Une enquête axée sur leurs attentes en matière d'animation autour de l'agriculture biologique sera proposée aux agriculteurs lors de la rencontre individuelle

En dernier lieu pour cette campagne, des journées techniques seront organisées : désherbage mécanique, et/ou visite d'essais.